



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER
Représentée par Serge METZGER
Entrepreneure en CAPE jusqu'au 30/10/2026

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) fixent les droits et obligations d'ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER et de son client et s'appliquent à toute prestation de service vendue.

Toutes les prestations réalisées par ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER impliquent donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes CGV.

Si l'une des clauses des présentes CGV se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées. Ainsi, le fait que ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites CGV.

ARTICLE 2 : DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

Pour les prestations de kinésiologie pour les humains : La demande d'accompagnement passe par la prise de rdv par tout moyen (téléphone, internet, sms, ...)

Pour les prestations de kinésiologie animalières : Toute demande de séance formulée par un client (quel que soit le moyen technique : téléphone, internet, SMS,..) , fera au préalable l'objet d'un échange entre le client et ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER.

Cet échange aura pour but de déterminer le lieu et la date d'intervention et de préciser le montant des frais de déplacement.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRESTATIONS PROPOSÉES ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER

Nature et objectif de la séance :

Une prestation de service non médical : La kinésiologie est une approche d'accompagnement et de bien-être non une pratique médicale. Le kinésologue ne pose pas de diagnostic, ne prescrit pas et ne traite pas de maladie. La séance ne se substitue en aucun cas à un avis ou traitement médical.

Objectif d'une séance : la séance vise à identifier, grâce au test musculaire, et libérer les blocages énergétiques, émotionnel ou structurel qui bloquent le bien-être de la personne. L'objectif est de restaurer l'équilibre global et de favoriser les capacités d'auto-régulation du corps.

Déroulement type d'une séance :

Bien que chaque séance soit unique, les étapes générales d'une séance seraient les suivantes ;

Serge METZGER – Kinésologue

Tél. : 06 29 88 39 70

Mail : contact@histoire-d-evoluer.fr

Adresse des cabinets : 18, rue Herrade de Landsberg , 67210 Niedernai / 8b, rue Neuve 67700 Saverne

SIRET : 51858054300107 - APE : 7022Z– N° TVA intra-communautaire : FR605 185 805 43

Anamnèse et clarification de l'objectif : La séance début par un échange verbal pour comprendre les attentes et les problématiques du client, ce qui définit un objectif de travail pour la séance.

Test musculaire : c'est l'outil principal du kinésologue pour « dialoguer » avec le corps du client et identifier les déséquilibres.

Équilibration : Il s'agit des « actions correctives » : En fonction des informations obtenues par le test musculaire, le praticien utilisera diverses techniques de kinésiologies (points réflexes, visualisations, mouvements, etc.) pour aider le corps à libérer les stress identifiés.

Vérification et intégration : Une phase de vérification par le test musculaire valide l'efficacité des corrections. Des conseils ou des "devoirs" simples à pratiquer chez soi peuvent être proposés pour renforcer les bénéfices de la séance.

Engagements du Kinésologue :

Confidentialité : Engagement absolu à respecter le secret professionnel concernant toutes les informations partagées par le client.

Écoute active et non-jugement : Le praticien s'engage à offrir un espace sûr, d'écoute bienveillante et sans jugement.

Compétence professionnelle : Le kinésologue garantit sa formation et ses compétences, s'engageant à travailler dans le respect du code de déontologie de la profession (Fédération Française des kinésologues)

Respect de l'autonomie du client : Le kinésologue agit comme un facilitateur, laissant toujours la responsabilité des choix et des actions finales au client.

Engagements du Client :

Participation active : Le client est invité à participer activement à la séance, notamment en exprimant ses ressentis et en formulant ses objectifs.

Honnêteté : L'exactitude des informations partagées peut influencer la pertinence de la séance.

Responsabilité : Le client reste responsable de sa santé et de ses décisions. Il est encouragé à consulter un professionnel de santé en cas de besoin.

Respect des consignes : Dans la mesure du possible, le client s'engage à suivre les éventuels conseils ou exercices proposés entre les séances.

Pour les séances de kinésiologie animalière :

Les points ci-dessus sont transposables sur l'animal. Il est à préciser que : Le test musculaire se fait sur un humain (le gardien ou le propriétaire) qui « reçoit » l'énergie de l'animal.

ARTICLE 3 : LIEUX D'EXÉCUTION ET TARIF DES PRESTATIONS FOURNIES PAR ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER

Lieux d'exécution des séances :

Cabinet de Niedernai : 18, rue Herrade de Landsberg, 67210 Niedernai

Cabinet de Saverne : 8b, rue Neuve , 67700 Saverne

Serge METZGER – Kinésologue

Tél. : 06 29 88 39 70

Mail : contact@histoire-d-evoluer.fr

Adresse des cabinets : 18, rue Herrade de Landsberg , 67210 Niedernai / 8b, rue Neuve 67700 Saverne

SIRET : 51858054300107 - APE : 7022Z – N° TVA intra-communautaire : FR605 185 805 43

Pour les séances à domicile, la zone géographique d'intervention pour les déplacements est de l'ordre de 20 à 40 km autour de Niedernai. Prendre préalablement contact pour déterminer le lieu et la date d'intervention et de préciser le montant des frais de déplacement.

Pour toutes les prestations de kinésiologie, la grille tarifaire de référence est présente sur internet à cette adresse. <https://www.histoire-d-evoluer.fr/tarifs>

ARTICLE 4 : DEVIS/ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

Pour les prestations de kinésiologie pour les humains : La prise de rdv par tout moyen (téléphone, internet, ...) vaut pour accord du prix de la séance en cabinet (Niedernai ou Saverne) au tarif en vigueur.

Pour les prestations de kinésiologie animalières : A l'issue du premier entretien mentionné à l'article 2, un devis, reprenant tous les éléments susmentionnés (tarif horaire, contenu de la prestation, frais de déplacements le cas échéant, etc.) sera proposé ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER à son client.

Le client confirmera son accord pour le montant du devis soit, en retournant le devis signé avec la mention « bon pour accord », soit par retour de mail confirmant son accord pour le montant et la date d'intervention.

Sauf raison valable (cas de force majeure) énoncée par le client, toutes prestations convenues avec le client et non annulée dans un délai raisonnable de quarante-huit heures (48h) sera facturée par ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le mode de règlement accepté par défaut est le chèque et l'espèce (Chèque à l'ordre d'ANTIGONE) D'autres moyens de paiements pourront être envisagés. (Carte de paiement)

Un acompte pourra être prévu, notamment en cas d'avance de frais (déplacement). Dans ce cas, l'acompte sera mentionné sur le devis : son règlement est un préalable au déclenchement de/des séances.

Conditions de règlement Les factures sont payables aux conditions et échéances convenues. Aucune réduction, remise ou escompte pour paiement anticipé ne sera accordé(e), sauf accord écrit préalable du vendeur.

ARTICLE 6 : DÉLAIS DE PAIEMENT

En l'absence de dispositions particulières, le paiement des prestations effectuées par ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER se fait à la fin de séance.

Dans certaines circonstances, ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER se réserve le droit d'exiger le règlement à réception de facture.

Conditions de règlement Les factures sont payables aux conditions et échéances convenues. Aucune réduction, remise ou escompte pour paiement anticipé ne sera accordé(e), sauf accord écrit préalable du vendeur.

ARTICLE 7 : RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel dans le délai susmentionné, le client doit verser à ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER une pénalité de retard égale à dix fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la facturation. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante euros (40€) due au titre des frais de recouvrement.

ARTICLE 8 : DROIT DES USAGERS CLIENTS INDIVIDUELS

ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles qui lui sont confiées au cours de la réalisation de la prestation. Elle garantit au client, (ou son responsable légal) un accès aux documents le concernant, sur simple demande écrite.

ARTICLE 9 : CLAUSE EXONÉRATOIRE

En aucune *circonstance* ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER ne sera tenue d'indemniser les dommages immatériels tels que notamment : les pertes d'exploitation, de profit, le préjudice commercial...

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de ANTIGONE SCOP SARL – HISTOIRE D'ÉVOLUER ne pourra pas être mise en œuvre si la non- exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE 11 : LITIGES

Afin de trouver une solution à l'amiable, dans le cas d'un litige dans l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales, merci de prendre contact par mail à l'adresse suivante : contact@antigone.coop

ARTICLE 12 : TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français et à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Strasbourg.

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com.
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.